

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire le cinq février deux mille quinze à vingt heures, à la Mairie de Vers.

ORDRE DU JOUR :

1. Etat de l'Eglise : intervention de Monsieur BAJULAZ, architecte spécialisé
2. Approbation du Conseil du 8 janvier 2015
3. Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
4. Compte-rendu des travaux des commissions
5. Bâtiment mairie : choix des travaux d'accessibilité / rénovation énergétique
6. Bâtiment mairie : étude thermique selon prescriptions DEFFIBAT
7. Convention de partenariat CNFPT
8. Budget principal : dépenses d'investissement par anticipation
9. Comptes-rendus SIVU et Communauté de Communes
10. Divers

PROCES-VERBAL

L'an deux mille quinze, le cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Nombre de conseillers :

Théorique
15

En exercice
13

Présents
12

Votants
13

Présents : Messieurs M.BRIZON, J-P.CHAUVET, E.CLERC, P.DUPRAZ, D.ERNST, X.GROS, G.VERNE, R.VILLET

Mesdames A-S.EXCOFFIER, J.LAVOREL, M.MEGEVAND, M-A.VIRET

Excusé(s) : M.DUPARC, procuration donnée à M-A.VIRET

Absent (s) :

Geoffroy VERNE a été élu secrétaire

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter l'étude de 2 avenants au marché du bâtiment périscolaire en points n°8 et 9.

1/ ETAT DE L'EGLISE

Intervention de Monsieur BAJULAZ, architecte spécialisé

Les points forts de l'Eglise :

- ♦ Toiture en bon état, entièrement refaite en 2000-2001
- ♦ Charpente en bon état
- ♦ Beaux contreforts en granit
- ♦ Très belle façade sud, refaite dans les règles de l'art en 2013.

Les points faibles :

- ♦ Apparition de fissures sur les façades Est et Ouest, du côté du sud du bâtiment, qui s'expliquent par la présence, au niveau de la charpente, de jambes de force qui appuient sur les murs et désolidarisent la voute des murs.

Il s'agit d'un problème de structure préoccupant, pouvant conduire à un risque d'effondrement de la voute.

Il faudrait faire intervenir un bureau structure pour remédier à cette situation dans les meilleurs délais.

- ♦ Intérieur : remontées d'humidité par capillarité, qui endommagent les murs et peintures.

Il faudrait enlever les travertins, assainir les murs par l'utilisation d'un appareil permettant d'inverser les champs électriques et magnétiques et par la création d'une ventilation naturelle (créer des prises d'air haute et basse de part et d'autre du bâtiment).

Après une année d'assèchement, il serait ensuite possible de réaliser des crépis à la chaux (pour laisser respirer les murs) et les autres travaux de décoration intérieure.

- ♦ Installation électrique non conforme.
- ♦ Chauffage au gaz : accentue les problèmes d'humidité. L'idéal serait un système de chauffage à air pulsé.

Phasage possible des travaux :

Les travaux à réaliser pourraient être envisagés selon 3 phases d'environ 100 000 € chacune :

- 1) Travaux sur la structure, rebouchage des fissures à la résine, dépose des travertins et pose d'un appareil d'assèchement
- 2) Réhabilitation des façades à l'image de la façade Sud
- 3) Travaux intérieurs : électricité, peintures...

Financements possibles :

Se renseigner pour lancer une souscription (cf exemples de Megève, Bonne)

Un groupe de travail est formé pour travailler sur ce projet. Il sera composé de Jean-Pierre CHAUVET, Anne-Sophie EXCOFFIER et Marie-Andrée VIRET et copiloté par Monique DUPARC et Dominique ERNST.

2/ APPROBATION DU CONSEIL DU 8 JANVIER 2015

3/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME

M. le Maire a accordé le permis de construire n° 074 296 14 A 0013 pour la construction d'une villa individuelle sur les parcelles A 1168, 1166 et 1159.

M. le Maire n'a pas fait opposition à la déclaration préalable n°074 296 15 A 0001 pour modifier la façade sur la parcelle B 1450.

4/ COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

♦ Commission voirie :

- Rencontre avec la CCG pour examiner la possibilité de déplacer les conteneurs prévus dans le programme "Clos de la Fruitière", l'emplacement initialement prévu, côté Chemin de Longeraie, semble être difficile pour l'accès et le retournement du camion. Ces conteneurs pourraient être installés sur le parking en face du cimetière ; l'occasion d'étudier parallèlement l'aménagement en cet endroit d'un point d'apport volontaire pour la valorisation des déchets (tri sélectif) du Chef Lieu.

- Ajout d'un conteneur à l'embranchement route de la Motte / route de chez Buet, création en cours d'une plateforme route des Syndics pour y déposer un nouveau conteneur.

- Liaison piétonne : Profils Etudes vient de rendre son rapport d' « Avant Projet Sommaire ».

Un groupe de travail est constitué pour suivre le projet, composé des membres de la Commission voirie, auxquels se joindra également Jean-Pierre CHAUVET.

Ce groupe de travail est convié à une réunion avec Profils Etudes le mercredi 11 février pour étudier les différents tracés proposés, en vue d'une proposition au prochain Conseil Municipal.

♦ Commission mixte bâtiments + scolaire : réflexion sur l'organisation des différents locaux existants pour satisfaire les différentes demandes d'utilisation.

Il est proposé de transférer le groupe « TAP repos » dans la salle de motricité, afin d'utiliser la salle du sous-sol de la maternelle pour permettre d'organiser, dans le cadre des TAP, des activités nécessitant de laisser du matériel en place entre deux séances (créations artistiques, bricolage...). Ceci afin de laisser la salle du 1^{er} étage du bâtiment périscolaire libre de tout encombrement, permettant ainsi une plus grande flexibilité des activités qui y sont pratiquées.

Il est proposé de refaire le sol de la cuisine et d'une pièce de l'appartement Sud de l'école pour en faire une salle des enseignants, à titre provisoire, tant que l'appartement n'est pas réaffecté à d'autres usages. Le Conseil Municipal accepte le principe et demande qu'il soit auparavant vérifié la possibilité d'effectuer ce changement de destination au regard des normes en vigueur.

♦ Visite du bâtiment périscolaire le samedi 23 janvier proposée aux parents d'élèves : accueil de 3 familles.

5/ BÂTIMENT MAIRIE : CHOIX DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ / RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Monsieur le Maire présente les photographies thermiques du bâtiment réalisées par le SYANE le 27/01/2015, faisant apparaître les problèmes d'isolation et les températures intérieures et extérieures des murs, vitrages...

Une différence notable apparaît dans les pièces dotées de double vitrage (salle du Conseil Municipal) par rapport au reste du bâtiment (secrétariat, salle des fêtes).

Il est nécessaire de définir le projet à mettre en place sur le bâtiment mairie.

Suite à l'étude des différentes possibilités précédemment évoquées, la commission bâtiments s'est prononcée en faveur de la réalisation du projet de réhabilitation énergétique et d'accessibilité du bâtiment a minima : réfection du toit, isolation extérieure, changement des fenêtres, ascenseur, peu d'aménagements intérieurs.

Dans l'état actuel des études, cette solution s'élèverait à environ 630k€. Elle pourrait être soutenable en obtenant 200k€ de subventions supplémentaires (130k€ déjà acquises). L'équilibre financier pourrait se faire par un emprunt et une économie pourrait être réalisée en restructurant notre dette, à négocier au regard des taux bas actuellement pratiqués.

Monsieur le Maire fait également part à l'assemblée qu'une réunion de travail s'est tenue avec le maître d'œuvre retenu pour le projet, afin d'étudier des solutions techniques susceptibles de diminuer les coûts du projet. L'architecte va travailler en ce sens.

Une discussion s'ensuit, certains membres du Conseil Municipal ne souhaitant pas qu'un investissement soit réalisé sur le bâtiment mairie. Dans ce cas, se posent les questions de la mise en accessibilité (obligatoire) de la mairie, du devenir de la salle des fêtes, des locaux techniques...

Avant toute décision, il est convenu :

- d'affiner le projet en privilégiant les solutions techniques susceptibles de diminuer les coûts
- d'étudier les possibilités de subventions
- de faire évaluer le bâtiment mairie afin d'avoir une idée de la valeur du patrimoine
- de travailler sur une renégociation de la dette

6/ BÂTIMENT MAIRIE : ÉTUDE THERMIQUE SELON PRESCRIPTIONS DEFFIBAT

Monsieur le Maire explique que la Commune pourrait postuler à l'appel à projets « DEFFIBAT » mis en place par la Région, avec le soutien du FEDER (Fonds Européen de Développement Economique et Régional), pour la réhabilitation des bâtiments publics.

Il faut joindre au dossier le profil énergétique du bâtiment selon le moteur de calcul préconisé par la Région.

Monsieur le Maire propose de faire réaliser ce calcul au bureau « fluides » faisant partie de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour le projet.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition qui s'inscrit dans le cadre de l'étude fine du dossier en vue d'une future prise de décision.

7/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le CNFPT a augmenté son offre de formation donnant lieu à contribution des collectivités hors cotisation, afin de proposer une réponse adaptée à la croissance et à la diversification des besoins en formation des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de conclure avec le CNFPT une convention cadre de participation financière permettant de définir et préciser les modalités de participation financière de la collectivité à certaines formations du CNFPT.

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 13 votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre de participation financière annexée à la présente délibération, conclue pour l'année 2015, renouvelable par tacite reconduction pour une durée totale n'excédant pas 3 ans.

8/ CONSTRUCTION DU BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE : AVENANT N°3 AU MARCHÉ CONCLU AVEC L'ENTREPRISE LES SOLS 73 POUR LE LOT N°8

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°3 au marché conclu avec l'entreprise LES SOLS 73 pour le lot n°8 : Carrelages - Faïences.

Il s'agit de confier à l'entreprise LES SOLS 73 la réalisation de travaux initialement prévus dans le lot n°1 : Maçonnerie (pose d'un trappon inox dans les toilettes et habillage du bac à douche).

Cet avenant, d'un montant de 505 € HT (606 € TTC) est sans incidence sur les délais d'exécution du marché.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 13 votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché conclu avec l'entreprise LES SOLS 73 pour la construction du bâtiment périscolaire – lot n°8 et à engager la dépense correspondante.

9/ CONSTRUCTION DU BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE : AVENANT N°1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC L'ENTREPRISE ERA POUR LE LOT N°14

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise ERA (ex AMPA) pour le lot n°14 : Ascenseur.

L'objectif est d'installer des serrures dans l'ascenseur pour en piloter le fonctionnement par clés.

Cet avenant, d'un montant de 490 € HT (588 € TTC) est sans incidence sur les délais d'exécution du marché.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 13 votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise ERA pour la construction du bâtiment périscolaire – lot n°14 et à engager la dépense correspondante.

10/ BUDGET PRINCIPAL : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION

Annule et remplace la délibération n°D2015_002

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune ne peut engager de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du nouvel exercice à moins que le conseil ne l'autorise en application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités énoncé ci-dessous :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale, jusqu'à l'adoption du budget, peut, sur autorisation de l'organisme délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts, par chapitre, au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 13 votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts, par chapitre, au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre 21 : 22 000 €, soit 4,55% des crédits votés au BP 2014, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
2135	Installations générales, aménagements	15 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000 €
2184	Mobilier	2 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000 €

Chapitre 23 : 84 250 €, soit 25,00% des crédits votés au BP 2014, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
2313	Constructions	81 500 €
2315	Installations	2 750 €

Chapitre 27 : 80 €, soit 0,30% des crédits votés au BP 2014, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
275	Dépôts et cautions versés	80 €

PRECISE que les crédits susvisés seront repris au budget primitif 2015.

10/ COMPTES-RENDUS SIVU ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

♦ Commission Santé/Social : suite au transfert de la compétence petite enfance à la CCG, un numéro unique a été mis en place pour répondre à toutes les questions liées à la petite enfance et aux modes de garde :

04 50 95 91 40. La commission d'attribution des places en crèches aura lieu le 31 mars pour la rentrée 2015. Chaque Maire du Canton ou son représentant en fait partie.

- ♦ Commission Transport et mobilité :
 - Diagnostic : 663 000 € de travaux pour mettre les 80 arrêts de bus aux normes pour accueillir les populations en situation de handicap.
 - Nouvelle tarification du transport scolaire : mise en place de nouveaux tarifs en fonction du quotient familial pour la rentrée de septembre 2015.
 - Projet d'étude d'autopartage.
- ♦ SIVU Complexe sportif Vuache : la proposition de goudronnage autour des nouveaux vestiaires est validée.
- ♦ SIAV :
 - La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) impose la fusion des 2 syndicats du Vuache (SIAV et SIPCV). Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical du SIAV. Vote du Comité syndical du SIPCV à venir.
 - Validation du nouveau système de participation communale

11/ DIVERS

- ♦ MJC Vuache : la subvention à verser par la commune en 2015 sera de 8 954 €.
- ♦ Des discussions sont en cours avec la Commune de Viry sur la possibilité de mettre en place une police municipale pluricommunale.

La séance est levée à 23h00.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire,
Raymond VILLET



Les Adjoints,
Monique DUPARC
(excusée)

Dominique ERNST

Joëlle LAVOREL

Eddy CLERC

Les Conseillers,
Mathieu BRIZON

Jean-Pierre CHAUVET

Philippe DUPRAZ

Anne-Sophie EXCOFFIER

Xavier GROS

Mélanie MEGEVAND

Geoffroy VERNE

Marie-Andrée VIRET